

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022

Le 16 mai 2022 à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri DAUCÉ.
Présents : Henri DAUCÉ ; Catherine DESCAMPS, Laurent BEUCHET, Catherine BAUDRIER, Philippe BARDEL, Anne SIDRE (adjoints) ; Marie-Claude CHEVILLON, Serge AUBERT, Mohamed EL YAZIDI, Valérie ÉTIENNE, Ronan FARAULT (conseillers délégués) ; Jeannine COLLET, Franck CHAUVEL, Patrice GOUALLIER, Jean-Michel RENAUD, Éline FROTIN, Anne DELAUNAY, Marie-Hélène DAUCÉ, Manuel DE OLIVEIRA, Christine ROUSSIN, Ludovic ÉPAILLARD, Dominique LE GUEU, Raphaëlle CARDON.

Absents ayant donné procuration : Didier BELLAMY (procuration à Marie-Claude CHEVILLON), Laurence NICOLAS (procuration à Laurent BEUCHET), Laurence DUFOUR (procuration à Henri DAUCÉ), Gwénaëlle LORRET (procuration à Dominique LE GUEU).

Secrétaire de séance : Catherine DESCAMPS.

La séance débute par une intervention de Mme Odile PINCHEMEL, conductrice d'opération à la Direction de l'Espace public et des Infrastructures de Rennes Métropole, en charge du projet d'extension de la station d'épuration de Romillé. Elle présente les grandes orientations retenues pour ce projet, qui doublera la capacité de la station de Romillé (portant celle-ci à 5 000 Équivalent-Habitant contre 2 500 actuellement), puis répond aux différentes interrogations des élus à ce sujet. Le démarrage des travaux d'extension de la station d'épuration de Romillé est prévu pour janvier 2023, pour une mise en service envisagée en octobre 2023. Le coût total de cette opération, qui sera entièrement réalisée sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine, est estimé, à ce jour à 2 680 000 € TTC.

Avant d'engager l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour, M. le Maire informe les membres de l'Assemblée que les débats feront désormais l'objet d'un enregistrement audio.

DÉLIBÉRATIONS

Constitution d'un groupe de réflexion sur l'avenir du service postal à Romillé

En raison de la diminution constante des horaires du bureau de poste, la qualité du service postal offert aux habitants n'est plus vraiment satisfaisante à Romillé, et risque encore de se dégrader dans les années à venir. Le service de tri postal, en activité à l'arrière du bureau de poste, fermera par ailleurs en juin 2023. Dans ces conditions, le Conseil municipal valide à l'unanimité la constitution d'un groupe de réflexion, afin de l'éclairer, d'ici quelques mois, sur la meilleure solution à mettre en œuvre demain pour maintenir un service postal de qualité à Romillé (maintien du bureau de poste actuel ? Mise en place d'un relais postal ? Création d'une agence postale ?). Sont désignés pour intégrer celui-ci : M. BEUCHET (qui sera chargé de l'animer), Mme SIDRE, Mme DUFOUR, M. CHAUVEL, Mme DAUCÉ, M. GOUALLIER.

Création d'un Comité Social Territorial local

La Commune ayant aujourd'hui atteint le seuil des 50 agents, elle a l'obligation de mettre en place un Comité Social Territorial (qui est une instance de dialogue social chargée d'examiner les questions collectives de travail et composée d'un collège de représentants des personnels élus sur liste syndicale, et d'un collège de représentants de la Collectivité, désignés par le Maire). Le Conseil municipal décide donc la création de ce Comité, et fixe à 8 le nombre de ses membres, soit 4 membres par collège.

Travaux d'amélioration et de mise aux normes du groupe scolaire

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le fonds de concours de 35 497 € que vient de lui accorder Rennes Métropole pour aider la Commune à financer les travaux d'amélioration et de mise aux normes du groupe scolaire, dits programme 2020, qui viennent de commencer.

Constatation de l'effacement d'une créance éteinte

Par 26 voix et une abstention, le Conseil municipal prend acte de la décision de la Commission de surendettement des particuliers d'Ille-et-Vilaine d'effacer le passif d'un débiteur de la Commune, lequel s'élève au total à 6 626,38 €.

PAF de Rennes Métropole - Mise en réserve d'un bien situé au 14 Place de l'Église St-Martin

La Commune a sollicité le « Programme d'Action Foncière » de Rennes Métropole (le PAF) pour acquérir et porter, pendant une durée déterminée, les biens situés du 10 au 16 place de l'Église Saint-Martin. Dans ce

cadre, un accord a été trouvé entre la Métropole et les propriétaires pour la vente de l'immeuble situé au n° 14. L'acquisition projetée intervenant pour le compte de la Commune, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention de mise en réserve du bien entre Rennes Métropole et la Commune, fixant les droits et les obligations de chacun dans ce portage.

ZAC multisites : Modification n°6 du Cahier des Charges de Cession de Terrains (CCCT)

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve une nouvelle modification du Cahier des Charges de Cession des Terrains de la ZAC multisites de la Houltais et du Placis-Verdys. Celle-ci a pour objet unique de modifier le plan de constructibilité d'un lot de la tranche 3 de cette opération.

Amélioration énergétique des bâtiments communaux - Réalisation d'audits

La Commune souhaite réaliser des audits énergétiques conformes aux normes en vigueur et au cahier des charges de l'ADEME pour, d'une part, l'école maternelle et le restaurant scolaire, et d'autre part la petite salle des sports René Cutté. L'objectif est bien entendu d'engager dans ces bâtiments, à moyen terme, des travaux d'amélioration énergétique. Pour le financement de ces audits, la Commune est susceptible de bénéficier de l'ALEC du Pays de Rennes d'une subvention de 50 %, plafonnée à 2 500 €, via le programme ACTEE 2 – SEQUOIA. Par 19 voix « pour » et 8 abstentions, le Conseil municipal approuve la réalisation de ces audits et autorise le maire à signer la convention d'aide financière avec l'ALEC.

ZAC multisites - Secteur du Placis-Verdys - Désignation des futures voies

Par 26 voix « pour » et une abstention, le Conseil municipal désigne les futures voies de la ZAC, sur le secteur du Placis-Verdys. La voie principale de l'opération est nommée « Rue Jeanne Barret », du nom de la première femme à avoir fait le tour du monde avec l'expédition de Bougainville, au 18^{ème} siècle. Pour les voies secondaires, la thématique des plantes des zones humides est retenue.

Révision des tarifs des services enfance et jeunesse pour l'année scolaire 2022-2023

Le Conseil municipal valide les tarifs des services enfance et jeunesse pour l'année scolaire 2022-2023. Les tarifs actuellement en vigueur sont revalorisés de 1 à 5 % selon les quotients familiaux (24 « pour », 1 « contre », 2 abstentions).

Modification du règlement d'utilisation du minibus communal

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de modifier le règlement d'utilisation du minibus communal. Il s'agit principalement de limiter désormais l'utilisation de celui-ci, dans le temps et dans l'espace, par une association locale.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation de l'Assemblée, depuis la séance du 28 mars dernier. Il s'agit :

- ♦ de la renonciation au droit de préemption urbain dont dispose la Commune sur un bien récemment mis en vente.
- ♦ des marchés signés avec : 1) Le groupement d'entreprises individuelles CHEVILLARD - FAVENNEC pour la création d'un sentier d'interprétation, intégrant le chemin de la Houltais et les espaces de la vallée du Temple (14 000,00€ HT ; 2) La société WEST INTEGRATION pour l'acquisition d'une matrice de sonorisation et d'accessoires divers pour la salle du Pré Vert (8 210,28 € HT) ; 3) La société ÉGUIMOSZ pour la réalisation des différentes prestations de géomètre afférentes à l'aménagement du lotissement « le Champ Rouatard 3 » (7 900,00 € HT).
- ♦ du renouvellement, pour une année supplémentaire, de la mise à disposition de locaux au 12 place de l'Église Saint-Martin à Mme Élodie TANGUY. Une redevance annuelle de 240,00 € sera demandée en contrepartie à l'intéressée.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (PRINCIPAUX POINTS À SIGNALER)

- ♦ **Solidarité Ukraine** : M. le Maire informe l'Assemblée que la Commune va accueillir, dans les jours à venir, une famille ukrainienne dans le logement désormais dit d'urgence sis au 3 rue des Trois-Évêchés. Pour ce cas particulier, les dispositions particulières votées lors de la précédente réunion du Conseil municipal pour la mise à disposition de ce logement seront bien entendu adaptées, s'agissant notamment de la durée maximum d'occupation.
- ♦ **Secteur de l'Encrier** : M. Laurent BEUCHET fait savoir que Rennes Métropole vient de trouver un accord avec les propriétaires du bien situé au 8 rue de la Chauvrais. Celui-ci va donc être prochainement acquis par la Métropole, dans le cadre d'un portage foncier au profit de la Commune.

ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE À LA LISTE ANNUELLE DES JURÉS D'ASSISES POUR 2022

En clôture de séance, le Conseil municipal procède au tirage au sort, sur la liste électorale, des neuf personnes de Romillé appelées à figurer sur la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises 2023. Les personnes tirées au sort sont : Mme Marie-Claire CORVAISIER, Mme Émilie GUIMOND, M. Pierre LORRET, Mme Anne BILLI, Mme Stéphanie BOUVET, M. Jean-Michel HUET, M. Romain HEURTEBIZE, Mme Stéphanie ROULLOIS, M. Philippe BOSCHERIE.